

64<sup>e</sup> Année. — N° 106  
Le Numéro  
15 CENTIMES  
BUREAUX  
ET RÉDACTION  
Nothaux, Grande-Rue, 71  
Toureloup, rue Carnot, 23  
Abonnement. 5 fr. par an  
Paris, 14 juil. 1921. 10 fr. 50  
France, Belg., 12 fr. 50  
Union postale. 14 fr. 50

DUBLIER, C'EST TRAVAIL  
**L'Humanité**  
ROUBAIX : Téléph. 1199 ; Inter. 34.

33<sup>e</sup> SOUVENIR, C'EST SERVIR  
**L'Humanité**  
DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX

64<sup>e</sup> Année. — N° 106  
MERCREDI  
15  
JUN 1921  
Les ANNONCES  
et les ABONNEMENTS  
sont reçus  
71, Grande-Rue, Roubaix  
3, rue Carnot, Toureloup

# La Cité hollandaise

Il est des cérémonies dont tout l'apparat est dans le détail, dans le geste, dans le geste. D'autres, au contraire, dans leur simplicité voulue, sont pleines de grandeur et riches de promesses. C'est ce que sentent bien tous ceux qui assistent à la remise de la « Cité Hollandaise » par le Jonkheer London, ministre des Pays-Bas, au gouvernement français.

Un vent frais soufflait sur la plaine dévastée de Lens, et la poussière qu'il soulevait au passage des automobiles faisait plus grise encore la tristesse du paysage. L'efface et grandiose labeur des hommes qui sont venus travailler sur leur terre en ruines n'a pu encore réparer la destruction et donner à la mort le sourire de la vie. Les baraquements, convertis de 100 ondules, jonnaient la route, des chaudières de champs de bataille dressaient, comme des bras innombrables, leurs petites croix. Et partout, parodiant des maisons écroulées, des arbustes meurtris, des usines décapitées.

Brusquement, à un détour du chemin, apparaît un village, au dessin harmonieux. C'est « la Cité hollandaise ».

Immédiatement après l'armistice, le gouvernement néerlandais proposa généreusement au gouvernement français de construire pour les soldats et les civils des habitations où ils pourraient attendre avec confort le relèvement de leurs ruines. L'offre fut acceptée avec gratitude. La Hollande fournit le matériel et les techniciens, la France la main-d'œuvre.

Et c'est pourquoi aujourd'hui, après la dissolution de la route, l'œil s'arrête avec joie et avec contentement, comme devant un miracle, sur la Cité hollandaise.

Elle comprend 340 maisons en briques revêtues de bois. Les murs sont agréables et simples. Sur chacun d'eux, M. Sangster, l'ingénieur habile qui s'est dévoué entièrement à cette œuvre, a eu l'heureuse idée de faire planer des lettres bleues rouges ou vertes. Ces couleurs vives, judicieusement distribuées, donnent à la Cité un pittoresque joyeux, un visage frais et riant.

Les rues, bordées de noms hollandais, sont larges et décourent la Cité en rectangles aérés. Des jardins entourent chaque maison et, lorsque le temps leur aura permis de fleurir, ils ajouteront encore à la santé et au bien-être de l'endroit. La propriété hollandaise n'est pas une légende. Elle se montre partout dans l'œuvre de M. Sangster. Les intérieurs sont aérés, les murs semblent lavés chaque jour. Un établissement de bains moderne permet aux habitants une hygiène parfaite. Il y a une école, un hôtel, un vaste réfectoire pour les ouvriers de passage — tout cela neuf et réjouissant à voir.

Un bien être calme régnait sur les visages de tous les braves gens commandés et qui se pressent autour de ces habitations. A toutes les questions ils répondent par des sourires qui témoignent que les logements sont agréables.

Aussitôt, lorsque le Jonkheer London, dans un discours précis et chaleureux, raconte la construction de la « Cité Hollandaise » et, dans un geste étalé et symbolique, la remet à M. Lugol, sous-secrétaire d'Etat des régions libérées, les habitants crient-ils de joie et de reconnaissance aux hommes généreux qui ont su leur rendre plus doux le retour au pays. Et M. Lugol, en remerciement avec l'annonce de la Hollande, exprime le plus sincère et le plus profond de leurs sentiments. — J. K.

# Les Dommages de guerre

**LA CESSION DES DROITS A INDEMNITÉ**

Paris, 14 juin. — La séance est ouverte à 15 heures 10, sous la présidence de M. A. Bérand, l'un des vice-présidents.

**UNE DEMANDE D'INTERPELLATION DE M. DUPLANTIER**

M. Bérand annonce que M. Duplantier dépose une demande d'interpellation sur les mesures que le Gouvernement compte prendre en ce qui concerne l'exécution du Traité de Versailles, relativement à la mise en jugement de Guillaume de Hohenzollern, ex-empereur d'Allemagne, et des autres auteurs de crimes contre l'humanité.

Le Sénat décide que la date de la discussion sera fixée ultérieurement.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux cessions de droits à indemnité pour dommages de guerre et aux conditions de remboursement de ces indemnités (art. 20 et 27), dispositions du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1921, budget spécial des dépenses relatives aux dommages de guerre à recevoir en exécution des traités de paix.

**M. REYNALD**

Le rapporteur, M. Reynald, a la parole.

Dans la discussion de la loi sur les dommages de guerre, dit M. Reynald, on s'est préoccupé de protéger ceux qui devraient céder leur droit à indemnité. Or, depuis le 11 novembre 1918, on a vu des concessions autorisées par le tribunal. Le présent projet insuffisant. Des abus peuvent être commis.

La Commission vous propose d'adopter un texte qui renforce, en le renforçant, un texte déjà voté par le Sénat. (Très bien et applaudissements.)

Sur le troisième paragraphe : Recueil par le concessionnaire dans la commune où dans la limite de l'exploitation, M. Lugol, sous-secrétaire d'Etat, dit qu'il résulte des cessions licites effectuées par les particuliers, d'être 1916, et pour le 15 mai, en verser des sommes inconnues à des industriels qui créent une concurrence redoutable aux petits sinistrés. On a voulu rendre aux cessions abusives, les textes législatifs à la Commission. D. décide de se reconnaître comme salable que les concessions autorisées par le tribunal. Le présent projet insuffisant. Des abus peuvent être commis.

La Commission vous propose d'adopter un texte qui renforce, en le renforçant, un texte déjà voté par le Sénat. (Très bien et applaudissements.)

Sur le troisième paragraphe : Recueil par le concessionnaire dans la commune où dans la limite de l'exploitation, M. Lugol, sous-secrétaire d'Etat, dit qu'il résulte des cessions licites effectuées par les particuliers, d'être 1916, et pour le 15 mai, en verser des sommes inconnues à des industriels qui créent une concurrence redoutable aux petits sinistrés. On a voulu rendre aux cessions abusives, les textes législatifs à la Commission. D. décide de se reconnaître comme salable que les concessions autorisées par le tribunal. Le présent projet insuffisant. Des abus peuvent être commis.

La Commission vous propose d'adopter un texte qui renforce, en le renforçant, un texte déjà voté par le Sénat. (Très bien et applaudissements.)

# La Taxe sur le Chiffre d'affaires à la Chambre

**LES AMENDEMENTS A PROPOSER DES ARTISANS**

Paris, 14 juin. — La séance est ouverte à 15 heures 10, sous la présidence de M. R. Peret, MM. Doumer et Bonnevay sont au banc du Gouvernement.

**Les poursuites contre M. Galmot autorisées par la Chambre**

M. Bonnevay demande la discussion immédiate du rapport de la Commission spéciale instituée en vue de se prononcer sur la demande de levée de l'immunité parlementaire formulée à l'adresse de M. Jean Galmot par le procureur général.

M. de Moro Strozzi, rapporteur, expose les griefs formulés par les plaignants, contre le député de la Guyane, et conclut, au nom de la Commission, à l'autorisation des poursuites.

La Chambre vote, à l'unanimité, les conclusions du rapport.

**L'EMPRUNT DE LA VILLE DE PARIS**

On adopte le projet de loi retour du Sénat, tendant à autoriser la ville de Paris à contracter un emprunt de 1 milliard 800 millions et à s'imposer, pendant 40 ans, des centimes additionnels au principal des contributions directes à employer au service de cet emprunt.

**L'EMPLOI GARANTI AUX MILITAIRES RAPPELES**

On adopte ensuite le projet de loi ayant pour objet de garantir leur travail ou emploi aux militaires rappelés sous les drapeaux.

**La taxe sur le chiffre d'affaires**

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à apporter certaines modifications à la taxe sur le chiffre d'affaires.

**LES PETITS FAÇONNIERS**

La Chambre s'était arrêtée à la discussion de l'article 1<sup>er</sup>, relatif aux petits façonniers.

L'art. 1<sup>er</sup> est ainsi conçu : « Les artisans travaillant sans compagnie, ni apprenti, les artisans travaillant en chambre avec un apprenti de moins de 16 ans... »

En outre, le même article est complété par l'ajoutement des mots : « De M. Alexandre Israël et plusieurs de ses collègues : « Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> alinéas de l'art. 13 de la loi du 31 juillet 1917, sont modifiés comme suit : « Les artisans travaillant sans compagnie, ni apprenti, les artisans travaillant en chambre avec un apprenti de moins de 16 ans... »

En outre, le même article est complété par l'ajoutement des mots : « De M. Alexandre Israël et plusieurs de ses collègues : « Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> alinéas de l'art. 13 de la loi du 31 juillet 1917, sont modifiés comme suit : « Les artisans travaillant sans compagnie, ni apprenti, les artisans travaillant en chambre avec un apprenti de moins de 16 ans... »

En outre, le même article est complété par l'ajoutement des mots : « De M. Alexandre Israël et plusieurs de ses collègues : « Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> alinéas de l'art. 13 de la loi du 31 juillet 1917, sont modifiés comme suit : « Les artisans travaillant sans compagnie, ni apprenti, les artisans travaillant en chambre avec un apprenti de moins de 16 ans... »

# Les Entreprises de Wiesbaden

Quels en seront les résultats ?

Les entreprises de Wiesbaden font du bruit et provoquent de nombreux commentaires, étant donné qu'on se demande si les entretiens entre les deux ministres ont donné une nouvelle dans les rapports franco-allemands, et si l'Allemagne fera, enfin, face à ses obligations.

Des hommes comme M. Walter Rathenau et tous les « réalisateurs » allemands avec lui, ont une fâcheuse tendance, en effet, à considérer les réparations moins comme une charge que comme une affaire. A Spa, à Bruxelles, à Paris, les conférences d'experts ont donné seulement des résultats négatifs parce que les experts du Reich calculent mal leur volonté de trouver, dans les dévastations du nord de la France, une source d'honnêtes bénéfices pour leur pays.

Quand après les entretiens de Wiesbaden, on devra passer de la théorie à la pratique, il y aura des tiraillements.

**Déclarations du ministre allemand**

M. Rathenau a dicté à un correspondant cette déclaration que nous reproduisons textuellement : « Les conversations d'hier avec M. Loucheur ont pris une partie de la matinée et une partie de la soirée. Ma situation concernant le problème des réparations est connue par mon discours du Reichstag. Je n'ai rien à ajouter. Les conversations avec M. Loucheur m'ont démontré que de part et d'autre il existe une volonté de traiter ces questions très graves et très difficiles d'un point de vue commun, disons les Anglais, « Matter of Fact ». C'est-à-dire ainsi que des techniciens accoutumés aux grandes œuvres internationales auraient l'habitude de discuter. »

**« Des propositions susceptibles d'être acceptées »**

La « Gazette de Voss » dit avoir, qu'au cours d'une conversation, M. Loucheur a déclaré que les propositions qui lui ont été soumises par le docteur Rathenau contenaient un plan précis sur la reconstruction des régions dévastées et qu'elles sont susceptibles d'être acceptées par le gouvernement français.

**Un dangereux précédent**

Le chroniqueur diplomatique de l'« Echo de Paris » critique vigoureusement l'initiative du gouvernement d'avoir accepté la conversation de Wiesbaden. « En réalité, dit-il, l'ambassadeur de M. Briand s'est ménagé une rencontre avec le porte-parole allemand parce que le président du Conseil ayant brisé, au cours de ses malencontreux discours, ce qui fut le pivot de la politique de M. Millerand, le ministre de l'Occupation de la Ruhr, en s'étant retiré, pour le remplacer, à poursuivre le bon vouloir des dirigeants du Reich. L'effet d'annonce constaté, on se retournera vers Londres. Y sera-t-on mieux écouté et mieux suivi que précédemment ? C'est douteux. On a créé un dangereux précédent. Samedi soir seulement, alors que la nouvelle avait été publiée dans les journaux dès le matin, on a mis le Foreign Office au courant des pourparlers qui avaient eu lieu. Alors, nous apprenons, dans quelques jours on dans quelques semaines, qu'un collègue de M. Lloyd George a conféré avec un collègue de M. Wirth ? »

**Le retour de M. Loucheur**

Paris, 14 juin. — M. Loucheur, revenant de Wiesbaden, est rentré, mardi matin à onze heures à Paris, par train spécial. Il était accompagné de MM. Antrant, préfet de la Seine, Le Corbellier, président du Conseil municipal, Danquet, éditeur, Deville, Latour, conseillers municipaux, etc.

# En Haute-Silésie

**SINGULIÈRES DÉCLARATIONS DU GÉNÉRAL ALLEMAND HOEFER**

Le chef de l'orgesch, en Haute-Silésie, général Hofer, qui, comme on le sait, a établi son quartier général près de Ober-Glogau, dans le château du comte Oppersdorff, — Polonais sont dévoués à Kortant, — a accordé quelques instants d'interview au correspondant de la « Deutsche Allgemeine Zeitung ». Le général Hofer n'a pas caché le moment où il a causé l'attitude des Français qui, n-11 déclaré, faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour mettre les Allemands dans leur tort :

Sans eux, a poursuivi le général Hofer, nous en aurions déjà fini avec ces bandes de Polonais. Sur son ordre, mes hommes eussent avancé, car nous sommes assez forts et beaucoup plus nombreux que les troupes alliées.

A ce moment, le général Hofer frappa du poing sur la table en s'écriant : « Je ne permettrai jamais au général Le Rond de me traiter sur le même pied que les insurgés polonais. Le président de la Commission internationale pour remplir ses fonctions. Il veut ménager aujourd'hui des vies humaines, mais ce souci d'humanité ne fera pas tard que causer une plus abondante effusion de sang ! Pour justifier les interventions, les Alliés déclarent qu'ils veulent empêcher les insurgés de faire de la Haute-Silésie ce que les troupes allemandes ont fait des provinces françaises du Nord. Mais pourquoi la Commission internationale n'intervient-elle pas plus énergiquement... »

En terminant, le général Hofer mit en contraste « la loyauté des Français » avec « l'attitude si équivoque des Français ». Il s'entend à ravir avec le général Henneker, ce splendide soldat.

**Les conditions posées par le général Hofer**

Voici les conditions que le général Hofer pose pour l'évacuation de ses bandes :

- 1<sup>o</sup> Désarmement des insurgés et éloignement de la Haute-Silésie des troupes étrangères au pays ;
- 2<sup>o</sup> Fermeture rigoureuse des frontières de la Haute-Silésie du côté de la Pologne ;
- 3<sup>o</sup> Formation d'une troupe de police ne se composant que de personnes n'ayant pas participé directement ou indirectement à l'insurrection polonoise ;
- 4<sup>o</sup> Poursuites judiciaires contre les insurgés ;
- 5<sup>o</sup> Abolition de toutes les institutions créées par les insurgés ;
- 6<sup>o</sup> Protection militaire des usines pour sauvegarder les ouvriers disposés au travail contre le terrorisme polonoise ;
- 7<sup>o</sup> Institution d'une Commission spéciale qui permettra à la population haut-silésienne de se convaincre que les conditions précédentes ont été remplies.

**Les insurgés polonais se retirent de Ratibor**

Oppels, 14 juin. — A la suite de l'ultimatum qui leur a été adressé par le général Gratier, les insurgés se sont retirés de Ratibor.

# Le Procès Martinago

**La justice militaire serait assaisie**

Des bruits assez étranges circulent en ce moment à Lille, en ce qui concerne l'affaire Martinago : c'est d'abord une affirmation d'un journal parisien, d'après laquelle le lieutenant Zwilling, qui avait fait l'objet d'une première information, à la suite des incidents que nous avons relatés, serait malade et sous le coup d'une seconde information, en vertu de l'art. 146 du Code pénal, et pour avoir certifié, dans des pièces authentiques, n'avoir pas reçu certains documents, alors que ces documents lui étaient parvenus à titre personnel.

Nous n'avons pu avoir ni confirmation, ni infirmation de cette nouvelle.

Un second bruit, d'ordre plus sensationnel, aurait trait au désarmement de la justice militaire. Pour qu'il en soit ainsi, il faudrait donc que certaines personnes, tenues jusqu'ici en dehors de cette affaire, aient été impliquées récemment, à un titre quelconque, dans les incriminations dirigées contre Martinago. Ces personnes, ne pouvant être jugées par les tribunaux militaires, Martinago les suivrait donc devant la juridiction civile, en vertu du principe de la connexité.

Ici encore, quoique nous ayons de bonnes raisons pour croire cette information exacte nous n'avons pu obtenir, à ce sujet, aucun renseignement officiel.

**En attendant l'exécution de Routier à Boulogne-sur-Mer**

Les bois de justice ne sont pas encore arrivés. Les télégrammes des agences parisiennes sur le départ de Paris des bois de justice et de M. Delber, pour Boulogne-sur-Mer, en vue de l'exécution de Routier, ont continué à faire l'objet des conversations pendant toute la journée de mardi.

D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, la guillotine aurait bien quitté Paris, dimanche soir, mais pour une autre destination : pour Beaulieu.

Ces nouvelles ont vivement animé les conversations en ville. Au cours de la nuit de mardi à mercredi, un grand nombre de personnes ont même stationné, pendant de longues heures, aux abords de la prison.

Mardi, à 20 heures, cependant, les bois de justice n'étaient pas encore arrivés à Boulogne-sur-Mer, et d'autre part, le décret n'était pas signé. De ce fait, aucune mesure d'ordre n'avait été prise par la police.

Il est certain que, d'ici 48 heures, on sera fixé sur le sort de l'assassin d'Hames-Boucrès.

# CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 14 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Millerand.

M. Briand a mis ses collègues au courant de l'état des affaires extérieures.

M. de Fleurbaey nommé ministre de France à Pékin

Le Président du Conseil a ensuite soumis à la signature du Président de la République un décret nommant M. de Fleurbaey, actuellement ministre de première classe à Londres, en qualité de ministre de France à Pékin.

**Les entretiens de Wiesbaden**

M. Loucheur a rendu compte des entretiens qu'il a eus avec M. Walter Rathenau et qui ont porté uniquement sur la question des réparations.

**Le contrôle des Commissions cantonales**

Sur le rapport des ministres de la Justice et des Régions libérées, le Président de la République a signé un décret par lequel le Garde des Sceaux délègue ses pouvoirs d'inspection et de contrôle sur les Commissions cantonales et sur les tribunaux de dommages de guerre à M. Lugol, sous-secrétaire d'Etat des Régions libérées.

**La réparation des mines antimilitaristes**

Le Garde des Sceaux et les Ministres de la Guerre et de la Marine ont fait approuver un projet de loi ayant pour objet de réprimer : 1<sup>o</sup> les provocations au refus du devoir militaire ; 2<sup>o</sup> l'apologie des actes d'indiscipline.

**Le budget de 1922**

M. Doumer, ministre des Finances, a entrepris le Conseil de la préparation du budget de 1922 qui sera déposé à la Chambre vers les premiers jours de juillet.

**Le prochain mouvement administratif**

Edouard M. Pierre Marraud, ministre de l'Intérieur, a entretenu le Conseil d'un mouvement administratif qui sera incessamment soumis à la signature du Président de la République.

**NOS FINANCES**

**AVANT LES IMPOTS NOUVEAUX LE RECOURS AU RECOURS DES IMPOTS EN VIGUEUR**

Paris, 14 juin. — MM. Bokanowski, Friegou, Auvry et un grand nombre de leurs collègues, ont déposé une proposition de résolution ainsi conçue :

« La Chambre conviendrait que toute aggravation d'impôt serait à l'heure présente, dangereuse pour le pays, doit elle risquer de tarir l'énergie productive, en même temps que les forces contributives, estimant qu'il y a lieu de rechercher tout d'abord les ressources nécessaires à l'équilibre des prochains budgets dans une augmentation du rendement du système fiscal actuel, favorise le gouvernement à poursuivre, avant toute recherche d'impôts nouveaux, la réalisation de toutes les mesures législatives et réglementaires propres à assurer l'exacte application et le recouvrement intégral des impôts en vigueur. »

# LE GERMANISME AUX ETATS-UNIS

L'opinion publique aux Etats-Unis est franchement favorable à la France. Tous ceux qui vont à Paris et qui ont l'occasion de tater le pouls du peuple américain, en reviennent convaincus. Ce n'est cependant pas la faute des nombreux propagandistes germanophiles si nous conservons dans la grande République des sympathies profondes.

Une presse pro-allemande, excessivement puissante, poursuit incessamment une campagne injuste et souterraine de dénigrement à l'égard des alliés et en particulier de notre pays.

Le « Monitor du Commerce » publié dans son dernier numéro deux dessins bien suggestifs et qui ont paru d'abord dans deux journaux des Etats-Unis, le « New-York American » et le « World ». Le premier dessin nous montre la France et l'Angleterre occupées à vider les poches de l'Allemagne étendue à terre, impuissante. Dans le fond l'Orléans-Saint-André, indigné, s'écrie, indigné : « C'est moi qui l'ai mise par terre et vous, vous la pliez ! »

Le second dessin représente un fruit figurant la terre, rongée par le ver du militarisme sortant de la France. En dessous cette légende : « Il la ronge jusqu'au cœur ! »

Il est pénible de constater que de pareilles attaques, directement inspirées par le Boche, puissent se produire dans un pays qui s'est rangé à nos côtés pour faire triompher un idéal de justice et de droit et qui, s'il n'a pas gagné la guerre à lui seul, peut prendre sa part dans l'honneur de la victoire.

Malgré notre esprit froissé et facilement moqueur, jamais un semblable manquement à la vérité, au goût et aux convenances ne serait toléré chez nous, vis-à-vis d'une nation alliée.

Je sais bien que les journaux qui accueillent des attaques aussi scandaleuses présentent des organes germanophiles et nettement anti-français. Nous ne connaissons pas cette situation, car il n'y a pas en France de journaux anti-américains.

En tous cas, les auteurs des deux regrettables dessins ne doivent rien savoir de la guerre, de nos souffrances, de nos ruines, de la lamentable état des pays occupés. Sans cela, ils ne trouveraient pas que c'est piller l'Allemagne que d'exiger d'elle le paiement de 135 milliards en 42 années, quand les Etats-Unis trouvent tout naturel que la France paie sa dette extérieure de 300 milliards de francs en une vingtaine d'années... Maurice Auber.

**Voir, page 2, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE.**

# LES ATTENTATS SUR LA VOIE FERRÉE

**Deux victimes du devoir**

Paris, 14 juin. — Le cantonnier de vote, Bisson, et l'agent de surveillance, Boscher, qui étaient tous deux postés, cette nuit, sur la ligne de Paris à Chartres, près de la gare de Trappes, pour y surveiller les postes d'aiguillages et les voies, ont été écrasés au passage d'un train, vers une heure du matin. La mort a été instantanée pour les deux employés du réseau de l'Etat.

**Un acte de sabotage sur la ligne d'Arras à Paris**

Des actes de sabotage, qui provoquent la réprobation générale se commettent journellement et sur tous les réseaux. Lundi, un attentat qui aurait entraîné, lui aussi, d'irréparables malheurs, a été commis à proximité d'Arras.

Il était trois heures du matin lorsque l'aiguilleur du poste de Boleux s'aperçut que son dispositif n'était plus éclairé, ce qui pouvait avoir les plus fâcheuses conséquences pour la marche des trains.

Aussitôt, il prévint son chef de service, qui s'empressa de se rendre sur les lieux et put bientôt retrouver sur la route voisine, à 25 mètres de là, la lanterne qui avait été enlevée.

L'appareil détérioré a été remplacé. On recherche activement les auteurs de l'attentat.

Il est à remarquer qu'un moment où celui-ci a été découvert, deux trains étaient sur le point de passer sur la voie, à un léger intervalle de temps : le train de marchandises n° 802 et un autre train se dirigeant sur Amiens. L'arrêt du premier aurait provoqué un véritable accident.

Ces actes de sabotage appellent en plus sévère répression. Nous savons que celle-ci sera appliquée par tout le monde.

# LES RÉPARATIONS

**L'ALLEMAGNE VA NOUS ENVOYER DES PÉNICHES**

Lorient, 14 juin. — L'Allemagne va construire pour le compte de la France et au titre « réparations », 630 péniches en fer de 300 tonnes.

**M. Jonnart est parti pour Rome**

Paris, 14 juin. — M. Jonnart est parti, ce matin, avec sa famille, pour Rome, par le train de 11 h. 40. Quelques amis étaient venus le saluer à la gare.

**LE DÉSARMEMENT ON DÉCOUVRE UN NOUVEAU DEPOT DE MUNITIONS**

Weimar, 14 juin. — Un dépôt secret de munitions a été découvert, samedi, par la police des environs de Weimar. Environ 40.000 cartouches ont été saisies et remises, par ordre du ministère de l'Intérieur de Thuringe à la Société fédérale-commissaire d'Erfurt. Plusieurs personnes appartenant au parti communiste ont été arrêtées.

**Petites Nouvelles**

Tous les premiers ministres des Dominions sont actuellement à Londres en vue de la Conférence de l'Empire britannique. Le premier ministre de l'Espagne, M. Prieto, a été nommé pour le sommet de la conférence.

On annonce officiellement que les importations de charbon au Royaume-Uni, pendant le mois de mai sont arrivées à 4.500.000 tonnes.

Le grave des mineurs anglais a fait perdre en mars et avril aux Compagnies de charbon de fer, 38 millions de livres.

A la fin de la séance du Conseil secret et après avoir prononcé son allocution, le Secrétaire d'Etat britannique a déclaré qu'il était satisfait de l'Empire britannique. Il a déclaré qu'il était satisfait de l'Empire britannique.

M. Eugène Guillemain, employé à la gare de la Guillaiville, à L'Yvetot, a été tué d'un bal de revolver sur un banc de la place des écoles d'un coup de feu jeté par un individu qui a exercé une vengeance.

# LES GRANDES FRANÇAISES

**M<sup>lle</sup> LA BARONNE DE LA GRANGE CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

M<sup>lle</sup> la baronne de la Grange, mère de M. de la Grange, conseiller général du Nord, vient, sur la proposition du ministre de la Guerre, d'être nommée au grade de chevalier de la Légion d'honneur (service de santé), avec la citation suivante :

« M<sup>lle</sup> de la Grange, née de Chamontouilly (Clémentine-Henriette-Marie-Emilie) Titres exceptionnels : fondatrice et directrice de l'Aspital auxiliaire d'Hazebrouck n° 6, dont elle a assuré l'entretien pendant toute la durée de la guerre ; rendu, en outre, des services particulièrement importants au commandement des armées britanniques et françaises qui opèrent en liaison dans cette région ; plusieurs croix et médailles étonnantes périlleuses des plus hautes qualités d'énergie, de sang-froid et de bravoure. »

La baronne de la Grange vient donc d'accrocher la croix de la Légion d'honneur à côté de celle de commandeur de l'Empire britannique qui lui a été décernée en 1918.

C'est en effet, avec l'armée anglaise qu'elle a été surtout en contact pendant la guerre. Elle habitait, au début des hostilités, un château, au centre de la forêt de Nieppe et organisait, à merveille, le pays. C'est sur son intervention auprès du général Joffre, commandant en chef des armées alliées, qu'elle a été nommée à Dunkerque, où elle a été autorisée à aller avec ses avions auxiliaires envoyés dans le pays infesté d'éclaireurs allemands.

Elle prend part aux premières reconnaissances, guide nos entraineurs et nos dragons qui nettoient la forêt des cavaliers ennemis et évite, par sa connaissance du terrain, plusieurs embuscades.

Quand arrive le maréchal Allenby, commandant la cavalerie britannique, elle lui fournit des renseignements qui lui permettent d'enlever le mont des Cats — affaire où fut tué Max de Hesse — dans des conditions, précise une lettre du maréchal, qui lui épargnèrent au moins 3.000 hommes.

Les années suivantes, elle sert de lien entre Français et Anglais. En 1918, les Allemands sont à 1.500 mètres de sa demeure qui reçoit 58 obus.

**LES JETONS-MONNAIE pour le 15 septembre dans les Régions libérées**

On peut assez exactement calculer, maintenant, dit un journal parisien, la date à laquelle les premiers jetons de bronze d'aluminium seront mis en circulation.

A l'Érection de la Monnaie, on dit que la fabrication est au point depuis une quinzaine de jours.

Actuellement un stock de 20 millions de francs, en jetons de bronze d'aluminium se trouve fabriqué. On frappe en moyenne 350.000 francs de jetons par jour ; 8 à 10 millions par mois ; jetons de 1 et de 2 francs, en quantité à peu près égale. La frappe des jetons de 0 fr. 50 n'est pas encore commencée.

Au ministère des Finances, les renseignements suivants sont donnés :

— La répartition des jetons sera entreprise dès qu'un stock d'environ 50 millions aura pu être constitué, c'est-à-dire environ dans trois mois.

Cette répartition sera faite dans une région déterminée — vraisemblablement celle où le crise de la monnaie est la plus intense, peut-être les régions libérées. Les coupures à locales seront retirées, au fur et à mesure que les jetons seront mis en circulation.

# L'EMPIRE DES AIRS

**UN AÉRO ITALIEN CAPOTE TROIS AVIATEURS TUÉS**

Rome, 14 juin. — Un aéroplane est tombé au camp de Montecelli. Les trois aviateurs qui le montaient ont été tués.